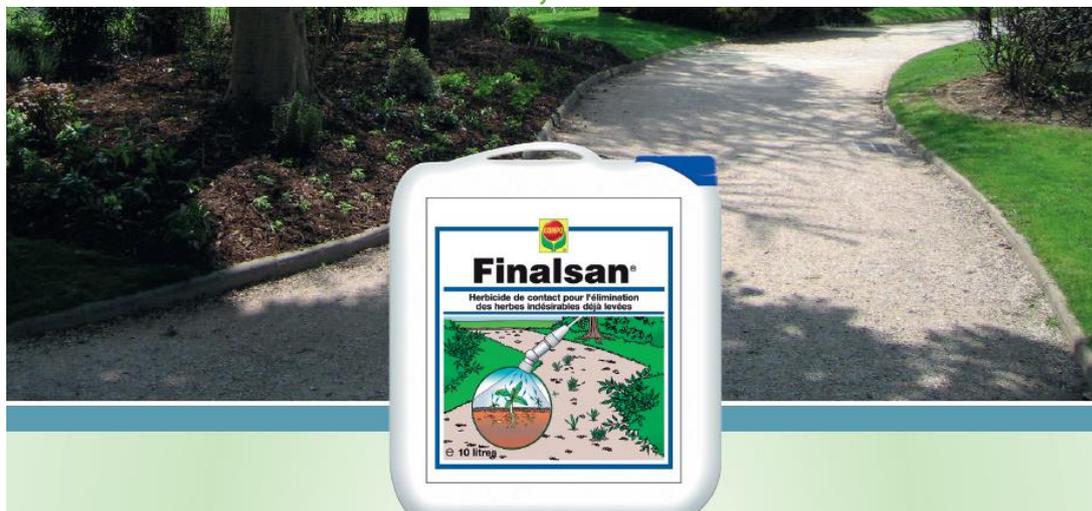


# FINALSAN



## DESHERBANT DEMOUSSANT BIOCONTROLE D'ORIGINE VEGETAL DES ALLEES DE PARCS, JARDINS ET TROTTOIRS



- **Homologué en PJT, arbres et contre les mousses**
- **Compatible avec une démarche ZERO PHYTO**
- **Action herbicide de post-levée à la fois de contact et systémique**
- **Effets visibles quelques heures après le traitement et pendant plusieurs semaines**
- **1ère herbicide foliaire exempt de classement eco-toxicologique**
- **1ère herbicide avec une matière active présente dans le milieu naturel**
- **Spectre d'action très large, efficace rapidement pour un résultat durable.**
- **Action curative au niveau de l'appareil foliaire de la plante et préventive en agissant sur les racines.**
- **AMM 2110056.**

### UTILISATIONS :

**Finalsan®** contient de l'acide pélargonique, substance active d'origine végétale, qui agit par contact sur les végétaux. Il agit très rapidement en post-levée contre un grand nombre d'adventices, dicotylédones ou graminées.

**Finalsan®** s'emploie pour le désherbage :

- des allées de parcs et de cimetières stabilisées ou sablées,
- des trottoirs gravillonnés,
- des aires de jeux stabilisées,
- des rosiers et pépinières d'arbres et arbustes,
- des cultures florales, des plantes vertes, des bulbes ornementaux.

**Finalsan®** s'emploie également pour la destruction des mousses et permet de lutter contre tous dépôts verts pouvant dégrader les matériaux et les surfaces dures (voiries goudronnées ou pavées, terrains de tennis, pistes d'athlétisme, monuments, statues, stèles, mobilier urbain, terrasses, toitures, façades, serres en verre ou plastique, ...)

Les informations contenues dans ce document sont fournies par SODECO afin de permettre une utilisation optimale de ses produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

Les photos et illustrations présentes sur la fiche technique sont non contractuelles

## UNE SOLUTION DE BIOCONTRÔLE

**Finalsan®** est inscrit sur la liste des produits de biocontrôle\* publiée par le Ministère de l'Agriculture.

De ce fait, il est utilisable en espaces verts et voiries, parcs et jardins ouverts au public, y compris à partir de 2017 dans le cadre de l'application de la loi de transition énergétique.

### MODE D'ACTION :

L'acide pélargonique, substance active de **Finalsan®** appartient à la famille des acides gras et provient du monde végétal (rosiers, colza, géranium). L'acide pélargonique entre dans la couche cireuse de l'épiderme et il s'ensuit très rapidement un dessèchement de l'appareil foliaire dû à son action de contact. Selon les adventices, les symptômes sont visibles quelques jours après le traitement. Quand les conditions sont favorables (températures douces), quelques heures suffisent.

### SPECTRE D'ACTION :

**Finalsan®** est non sélectif. Il est efficace à la fois sur les dicotylédones et les graminées au stade jeune, en particulier sur chiendent, prêle, plantains, pissenlit, chardons, liserons, orties. En traitement dirigé, **Finalsan®** peut être employé au pied des arbres sans toucher les parties vertes.

### EPOQUE D'UTILISATION :

**Finalsan®** s'emploie du début du printemps à la fin de l'automne, sur adventices jeunes déjà levées (stade 5 à 10 cm). Température au moment du traitement : 10 à 25°C.

Nombre d'applications : 2 maximum par an.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

### RECOMMANDATIONS D'EMPLOI :

Utiliser uniquement sur surfaces perméables et avec un pulvérisateur à rampe muni de caches de protection.

- Éviter le contact avec des matériaux en cuivre, zinc ou résines synthétiques.
- Ne pas utiliser la préparation sur des sols ou des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important.
- EPI : porter des gants, un vêtement de protection imperméable et un équipement de protection des yeux.

### MODE D'EMPLOI :

**Finalsan®** s'utilise en post-levée à une concentration de 16% soit 1,6 L pour 10 L de bouillie. Il s'emploie en traitement par taches, uniquement sur les adventices déjà levées. Traiter sur une végétation jeune, de 5 à 10 cm de hauteur. Le traitement doit s'effectuer « à la goutte ruisselante » (= 1000 L de bouillie/ha) sur les adventices traitées qui doivent être recouvertes à 100% par la bouillie.

**Finalsan®** s'applique avec un pulvérisateur muni de buses à jet plat ou pinceau. Afin d'éviter la dérive sur des cultures voisines, traiter à faible pression (inférieure à 3 bars) et utiliser un cache de protection. Traiter en l'absence de vent et sans risque de pluie dans les 12 heures post-traitement.

Volume de bouillie à préparer	10 Litres	100 Litres
Quantité de <b>FINALSAN</b>	1,6 L	16,6 L
Quantité d'eau	120 L	83,4 L

Soit un rendement de 16 ml/m<sup>2</sup> en respect de la dose homologuée.

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

AMM N° 2110056.

Produit et marque déposée W.Neudorff GmbH KG.

186,7 g/L acide pélargonique sous forme de concentré émulsifiable (EC)

Biodégradable

Délai de rentrée : 24 heures

ZNT : 5 mètres

pH : 8,25 – 8,45 à 20°C

*Les informations contenues dans ce document sont fournies par SODECO afin de permettre une utilisation optimale de ses produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.*

*Les photos et illustrations présentes sur la fiche technique sont non contractuelles*

Conditionné en bidon de 10 L

### IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

SODECO est agréé pour la distribution de produits phytopharmaceutiques auprès des professionnels.  
N° Agrément : MP00513.

L'élimination des déchets phytosanitaires est règlementée. Ses déchets sont à collecter par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR de votre secteur. Contacts disponibles sur : [http://www.adivalor.fr/collectes/ou\\_apporter.html](http://www.adivalor.fr/collectes/ou_apporter.html)

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

*Les informations contenues dans ce document sont fournies par SODECO afin de permettre une utilisation optimale de ses produits. SODECO se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment. Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions. Les photos et illustrations présentes sur la fiche technique sont non contractuelles*

1000, Route du Nord - 82000 Montauban  
Tél 05 63 23 12 12 - Fax 05 63 23 12 13  
[contact@sodeco-sa.fr](mailto:contact@sodeco-sa.fr) - [www.sodeco-sa.fr](http://www.sodeco-sa.fr)  
SAS au capital de 200 000 € - RC Montauban B340 586 445 APE 4675Z

